



PATRIMOINE

Principes et buts

Cet enseignement se veut un élément de culture générale.

Au lycée Guist'hau, l'enseignement de l'**histoire des arts** est assuré

-  en seconde comme **formation préparant l'enseignement de spécialité histoire des arts en 1^{ère} et en Terminale Série L**
-  en première et terminale en option obligatoire et spécialité de la **série L**

Il est destiné aux élèves intéressés par **la culture artistique** mais qui ne souhaitent pas se spécialiser dans une pratique artistique ou un art précis. Pluridisciplinaire, il est assuré par une équipe de plusieurs enseignants, un professeur d'arts plastiques, un professeur de musique et un professeur d'histoire. Un professeur de philosophie interviendra à partir de la première.

Les élèves apprennent à travailler personnellement en tenant un **carnet de bord**, où sont consignés recherches personnelles, compte-rendu de visites, de spectacles en relation avec le programme d'histoire des arts.

Selon les années, les élèves sont associés à des projets pluridisciplinaires, où l'art a une place importante.

La **participation aux spectacles** fait partie de l'enseignement. Les programmes des années précédentes sont affichés sur le site du lycée :



<http://guisthau.paysdelaloire.e-lyco.fr/le-secondaire/histoire-des-arts-patrimoine/histoire-des-arts-patrimoine-423.htm>

Cet enseignement peut être poursuivi en spécialisation en classe de première et de terminale littéraire. Il permet d'obtenir un baccalauréat « Lettres ».

Pendant ces trois années, les élèves travaillent essentiellement sur des documents de diverses natures (iconographiques, audiovisuels, ...) et sont mis le plus souvent possible en relation avec les œuvres originales (voir des exemples sur le site du lycée)

Le baccalauréat L – arts : domaine histoire des arts

Le baccalauréat L- arts est composé de deux parties complémentaires :

-  une épreuve écrite (3 h 30)
-  une épreuve orale (30 mn) : présentation d'un dossier de travaux personnels réalisés suivant le programme de la classe terminale.

Chacune de ces épreuves est affectée du coefficient 3, ce qui donne le coefficient 6 pour l'ensemble de la discipline.

T.S.V.P. →→→

En première et en terminale : enseignement de spécialité de la série L

L'enseignement d'histoire des arts fait partie des enseignements obligatoires au choix de la série L et lui donne ainsi une connotation artistique L – Arts.

L'horaire hebdomadaire est de 5 heures.

Le programme porte sur les 19^{ème} et 20^{ème} siècles.

Le programme de terminale est organisé autour de trois questions qui sont renouvelées régulièrement (1 questions sur 3).

Un séjour obligatoire est organisé en première et/ou en terminale en fonction du programme

Poursuite d'études après le baccalauréat L-Arts

Le but essentiel de l'enseignement d'histoire des arts est de procurer aux élèves la culture artistique indispensable pour mener à bien des études supérieures de lettres, d'histoire de l'art ou de sciences humaines. C'est un « plus » pour se présenter à l'École du Louvre, et également pour préparer un BTS Tourisme, des écoles de journalisme ou des formations dans la médiation culturelle.

Les élèves obtenant de bons résultats scolaires peuvent poursuivre cette option dans certaines classes préparatoires littéraires.

Procédure d'admission en seconde

Les élèves de troisième intéressés doivent se faire connaître auprès de leur professeur principal et de leur chef d'établissement. L'admission se fait selon la procédure normale d'affectation en seconde (procédure AFFELNET), **en fonction des places disponibles.**

Il est nécessaire de faire également d'autres choix d'orientation au cas où la candidature en Patrimoine ne serait pas retenue.

A l'issue de la seconde, un élève affecté dans le cadre d'une filière contingentée en option histoire de l'art qui ne poursuivrait pas dans cette voie ne sera pas prioritaire pour poursuivre sa scolarité au lycée Guist'hau.

Par contre, un élève qui n'a pas eu l'affectation en seconde, peut faire une nouvelle demande en première en enseignement de spécialisation.